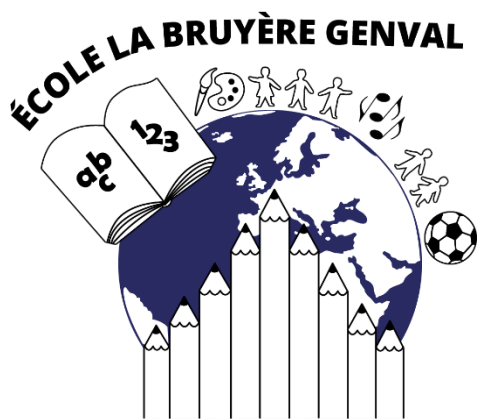
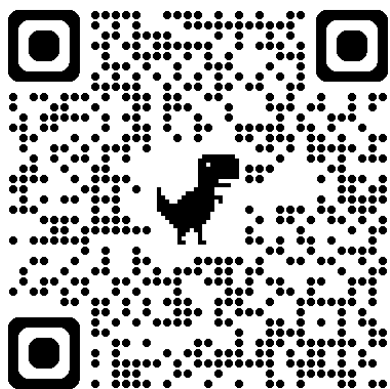


GUIDE DE POCHE 2026 – 2027

À l'attention des parents d'élèves
de la section maternelle



<http://ecoles.rixensart.be/genval/>

ANNUAIRE

École La Bruyère – Genval

Direction	02 653 97 09
Secrétariat	02 652 47 63
Garderie maternelle	0478/ 05 46 61 ou 02/652 47 62 (aux heures de garderie)
Site internet	http://ecoles.rixensart.be/genval
Mail secrétariat	secretariat.genval@ecoles.rixensart.be
Mail direction	direction.genval@ecoles.rixensart.be

Association des Parents



Site internet	https://apecolecommunalede.wixsite.com/apecolelabruyere
Mail	ap.ecolecommunale.degenval@gmail.com

Centre PMS – Wavre 3

Route Provinciale 213 1301 Bierges	010 40 01 50
---------------------------------------	--------------

Centre CAPS PSE

Avenue Bohy 51 1300 Wavre	010 22 38 95
------------------------------	--------------

L'équipe pédagogique

Accueil/M1	Erika Vanbegin
M1/M2A Les Licornes	Sylvie Desmet
M1/M2B Les Chats	Alison Dewane + Hélène Aglave le vendredi
M3A Les Grands Loups	Laurence Delbrassinne + Saskia Lauwerier le jeudi
M3B Les Abeilles	Isabelle Paquot
Puéricultrices :	
Accueil/M1	Sarah Devesse
M1	Marie Bernard (lundi/mardi) Céline Vanbaelen (mercredi/jeudi/vendredi)
Mi-temps d'aide dans les classes	Hélène Aglave + Saskia Lauwerier
Psychomotricité	Carol Ardans + Laura Eid
FLA & PRIMO	Saskia Lauwerier
CAPE	Frédéric Wieme

L'EQUIPE AES – Accueil Extrascolaire

Delphine Larbi, Laetitia Counard, Laetitia Langhendries, Nasradine Gasmi, Nouhaila Chairi, Tidiane Kamagate, Frédéric Wieme (CAPE)

L'EQUIPE DE NETTOYAGE

Estella Aosy & Nathalie Moeremans

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Durant ces journées, les cours sont suspendus, les enfants sont considérés en congés. Une garderie est organisée selon des modalités qui vous seront communiquées en temps utile.

Vous recevrez un mail afin d'inscrire votre/vos enfant(s) à la garderie.

COLLATIONS SAINES ET « ZERO DECHET »

« Notre école favorise les collations saines et le « Zéro déchet », seules les gourdes d'eau sont autorisées (pas de canette ni de berlingot) et les collations arriveront déballées dans une petite boîte réutilisable. N'oubliez pas de marquer la gourde et la boîte au nom de l'enfant.

ANNIVERSAIRES

Pour les anniversaires, les gâteaux sont les bienvenus. PAS de sachets de bonbons. Veuillez prévenir l'enseignante à l'avance et apporter assiettes, gobelets et serviettes si nécessaires à la distribution en classe.

CALENDRIER SCOLAIRE

Rentrée scolaire	Lundi 24 août 2026
Fête de la Communauté française	Dimanche 27 septembre 2026
Vacances d'automne (Toussaint)	Du lundi 19 octobre 2026 au dimanche 1 ^{er} novembre 2026
Fête des morts	Lundi 2 novembre 2026
Jour de l'Armistice	Mercredi 11 novembre 2026
Vacances d'hiver (Noël)	Du lundi 21 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027
Mardi gras	Mardi 9 février 2027
Vacances de détente (Carnaval)	Du lundi 22 février 2027 au dimanche 7 mars 2027
Lundi de Pâques	Lundi 29 mars 2027
Vacances de printemps (Pâques)	Du lundi 26 avril 2027 au dimanche 9 mai 2027 Note : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques
Jeudi de l'Ascension	Jeudi 6 mai 2027
Lundi de Pentecôte	Lundi 17 mai 2027
Les vacances d'été débutent le	Samedi 3 juillet 2027

LES EVENEMENTS DE L'ECOLE

Consulter régulièrement le calendrier du site de l'école pour rester informé

Actions de l'AP :

Apéro de bienvenue : 18/09 à 18h00.

Brocante couverte :

Soirée quizz musical :

Fancy-Fair : 05/06/2027

Autres :

Marché de Noël : 11/12/2026

Photographe à l'école :

ORGANISATION ET HORAIRES

Horaires :

- Cours de 8h45 à 12h et de 13h25 à 15h05 - le mercredi de 8h45 à 12h00
- Garderie à partir de 7h le matin et le soir de 15h15 à 18h00 sauf le mercredi à partir de 12h00 jusqu'à 18h00
- **L'entrée en maternelle** se fait **uniquement par la cour maternelle**, accessible de 7h à 8h45 et 15h15 à 18h.
- L'enseignement maternel n'est pas une garderie, nous vous demandons de respecter les horaires. Passé 9h00, l'entrée en classe pendant les cours, n'est plus autorisée (sauf pour raison médicale ou paramédicale annoncée et justifiée par une attestation du professionnel de santé).
- Lorsque vous venez chercher votre/vos enfants, il est impératif de vous présenter à l'accueillante et de scanner le badge.
- Si une autre personne vient chercher votre enfant, veuillez prévenir l'école par mail ou contacter directement la garderie. Sans quoi, il ne pourra quitter l'école avec cette personne non annoncée.
- Les enfants qui arrivent avant 7h45 à prendre leur petit déjeuner à l'école dans le local de garderie.
- Si votre enfant reste à la garderie du soir, il est indispensable qu'il ait une collation saine emballée dans une boîte réutilisable afin d'éviter les déchets. Pas de collation avec emballage ou cellophane ...

Laissez le rond-point libre de tout véhicule. Utilisez les places de parking dans l'allée de l'école ainsi que dans la rue des Volontaires. Respectez la vitesse de 5km/h dans le parking et 30 km/h dans la rue des Volontaires.

Le parking du personnel lui est exclusivement réservé de 7h00 à 16h00.

FRAIS DE SCOLARITÉ

1-Tarifs et redevances

Garderie du matin payante de 7h00 à 7h40.

Garderie du soir payante à partir de 15h45 et le mercredi à partir de 12h20.

1er enfant	2ème enfant	À partir du 3ème enfant
0.75 € par ½ heure	0.60 € par ½ heure	0.45 € par ½ heure

Si retard après 18h00 : 5.15 € par 1/2 d'heure par enfant

2-Repas chauds et potages

Repas chaud maternelle : 3.75€

potage maternelle : 0.50€

3-Gratuité scolaire section maternelle

Quels frais sont pris en charge par l'école ?

L'école doit mettre gratuitement à disposition tout le matériel nécessaire aux apprentissages de votre enfant.

Quel est le matériel que les parents doivent fournir ?

Les fournitures scolaires suivantes ne sont pas fournies par les écoles et doivent être fournies par les parents :

- Le cartable (vide)
- La trousse (vide)
- Les tenues sportives usuelles (short, t-shirt, maillot, pantoufles de sport)
- Les langes, lingettes et mouchoirs.

Important : L'école ne peut imposer aucune marque ou fournisseur pour ces articles. Si l'école exige un logo spécifique sur une tenue, elle doit alors fournir ce logo gratuitement.

Exemple : L'école peut vous demander d'acheter :

- Un tee-shirt d'une couleur spécifique pour le cours de psychomotricité ou une tenue vestimentaire (uniforme), que vous pouvez acheter où vous le souhaitez
- Une tenue adaptée à certaines activités (par exemple des bottes ou des vêtements de pluie), à condition qu'il s'agisse de vêtements usuels.

4-Frais obligatoires

Quels sont les frais que l'école peut réclamer aux parents ?

L'école peut demander une participation financière **uniquement pour trois catégories**

d'activités, facturées au **coût réel** (sans bénéfice) :

1. Les droits d'accès à la **piscine** (entrée et déplacements)
2. Les activités **culturelles et sportives** d'un jour (musées, théâtres, etc., déplacements compris)
3. Les **séjours pédagogiques avec nuitées** (classes de mer, de forêt, etc., déplacements compris)

Pour l'enseignement maternel, ces frais sont plafonnés.

Pour l'année scolaire 2026-2027 :

- 56,94 € pour les activités d'un jour.
- 126,54 € pour les séjours.

Prévision des activités 2026-27 :

Théâtre au Centre Culturel 6.50€

Animation Benoît Marenne 5.50€

Animation Jeunesses musicales 12.50€

M2M3 Journée sportive ADEPS en fin d'année +/- 23.00€

ACC M1 animation de fin d'année +/- 10.00€

Que faire en cas de difficultés financières ?

Si les frais dépassent 50 €, vous pouvez demander un étalement des paiements en plusieurs mensualités.

Redevances AES – Accueil Extra-Scolaire

L'école est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 18h.



Les redevances sont fixées comme suit :

Accueil du matin de 7h00 à 7h40 (avant les cours) : forfait de 075€ (1/2h)

Accueil du matin à partir de 7h40 jusqu'à 8h10 : gratuité

Accueil du midi : gratuité

Accueil du soir :

- De 15h15 à 15h45 : gratuité
- De 15h45 à 18h00 : 0.75€ par 1/2h

Accueil du mercredi après-midi :

- De 12h10 à 12h20 : gratuité
- De 12h20 à 18h00 : 0.75€ par ½

Tarif dégressif pour les fratries :

- 1er enfant 0.75€ par 1/2h
- 2ème enfant 0.60€ par 1/2h
- À partir du 3ème enfant 0.45€ par 1/2h

En ce qui concerne l'accueil extrascolaire payant du soir et du mercredi après-midi, toute 1/2h entamée est considérée comme due.

En cas de dépassement de l'horaire, une redevance de 5.15€ par 1/2h et par enfant sera appliquée.

Un badge perdu sera facturé 5.00€.

Vous recevrez une attestation fiscale pour chaque enfant par année civile.

Article 4 :

Le calcul de la redevance est effectué sur base des entrées et sorties enregistrées sur la plateforme de gestion

AP School, les montants calculés sont déduits du portefeuille de l'enfant dans la plateforme de gestion AP School.

Article 5 :

A défaut d'apurement du solde du portefeuille de l'enfant dans la plateforme de gestion AP School dans le mois, et conformément aux dispositions du livre XIX du CDE, un premier rappel sans aucun frais sera adressé au redevable.

A défaut de paiement, il sera procédé au recouvrement de la redevance selon les dispositions de l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ou à défaut devant les juridictions civiles compétentes.

Lors d'envois de rappels en exécution de l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les montants seront majorés le cas échéant des frais postaux d'envoi par recommandé.

Ces frais seront ajoutés au montant initial lors de cette procédure de recouvrement.

Article 6 :

En cas de contestation de la redevance, le redevable devra introduire une réclamation, dans les 30 jours de leur inscription dans le portefeuille de la plateforme AP School.

Cette réclamation est valablement adressée à l'Administration communale de Rixensart - Département des finances - Avenue de Merode 75 à 1330 Rixensart ou par voie électronique exclusivement à l'adresse finances@rixensart.be

Il en sera accusé de réception et le Collège statuera sur celle-ci après instruction du dossier par les services administratifs de la Commune.

REPAS CHAUDS ET POTAGES

Distribution des repas à partir du lundi 31 août 2026

Pas de repas chauds le mercredi ni les jours de garderie pour congé pédagogique.

Les plats à réchauffer ne sont pas autorisés par soucis d'organisation du service.

Uniquement, une gourde réutilisable au nom de l'enfant avec l'eau est autorisée. Les berlingots et bouteilles ne sont pas autorisés afin de réduire les déchets.

Des cruches d'eau sont distribuées à table.

Repas chaud : 3.75€

Potage seul : 0.50€

Les commandes se font uniquement via la plateforme **AP School**.

<https://plateforme.apschool.be/authentication/login>

Les clôtures des commandes mensuelles sont fixées aux dates suivantes pour les repas des mois de :

Septembre :	26/08
Octobre :	19/09
Novembre :	15/10
Décembre :	19/11
Janvier :	17/12
Février :	19/01
Mars :	18/02
Avril :	19/03
Mai :	19/04
Juin :	19/05

Au-delà de ces dates, vous n'aurez plus la possibilité d'inscrire votre enfant aux repas chauds en ligne pour le mois concerné. En cas d'oubli ou de retard, vous pourrez cependant envoyer un mail au secrétariat secretariat.genval@ecoles.rixensart.be. (Excepté pendant les congés scolaires). Si votre solde est en négatif, il faudra d'abord réapprovisionner votre compte. La première semaine du mois ne sera pas prise en considération et il faudra prévoir un pique-nique.

Vous pouvez annuler un repas la veille avant 10h00 par mail sauf le dimanche et jour férié.

AP SCHOOL

La connexion à la plateforme **AP School** est obligatoire. Après l'inscription de votre enfant, vous recevrez une notification vous invitant à vous connecter et à créer votre mot de passe. Ce lien est valable 48h00. Vous pouvez vous connecter sur votre téléphone via l'application ou sur votre ordinateur. Nous vous demandons de bien vérifier vos données. Vous pouvez consulter le mode d'emploi sur le site de l'école [Documents & infos – Ecole La Bruyère Genvat](#)